



0220061 022000403
02200404
000402 022000407

Information sur la qualité de l'eau distribuée en 2019

SYNDICAT DES EAUX DE LA BAIE

UNITES DE DISTRIBUTION

PLESTIN PAR RES. TOUL YEN
SDC BAIE PAR RES. BELLE ROCHE
SDC LA BAIE PAR RADENNEC

Dans le cadre du contrôle sanitaire assuré par l'Agence Régionale de Santé, il a été prélevé 24 échantillons d'eau en distribution. Les analyses ont été réalisées par le Laboratoire LABOCEA de Ploufragan, agréé par le Ministère chargé de la Santé.

organisation de la distribution, origine de l'eau et protection

La gestion de la distribution est assurée par **LANNION TREGOR COMMUNAUTE**

La principale installation qui alimente votre réseau de distribution est la suivante :

- Station de **LE YAR** (eau superficielle)

Protection des ressources alimentant ces installations :

Nom du captage	Procédure	avis hydrogéologue	arrêté préfectoral
LE YAR	Procédure terminée	18/02/1985	17/10/1986

qualité de l'eau distribuée

bactériologie :

24 prélèvements conformes aux limites de qualité réglementaires sur 24 réalisés.

dureté :

Eau peu dure (dureté moyenne < 20°F)

fluor :

L'eau est généralement pauvre en fluor (moins de 0,5 mg/l en moyenne).

Le fluor a un rôle efficace pour prévenir l'apparition des caries. Toutefois, avant d'envisager un apport complémentaire en fluor chez l'enfant, il convient de consulter un professionnel de santé.

nitrates :

24 analyses conformes à la limite de qualité de 50 mg/l sur 24 réalisées.

teneur maximale : 25 mg/l

teneur moyenne : 20 mg/l

pesticides :

4 prélèvements conformes sur 4 prélèvements réalisés sur l'eau mise en distribution.

Limite de qualité : 0,1 µg/l par molécule.

autres paramètres chimiques :

L'eau distribuée présente un caractère agressif (référence de qualité relative à l'équilibre calco-carbonique). L'agressivité de l'eau peut entraîner une corrosion de certaines canalisations ainsi que des appareils ménagers (donc leur vieillissement prématuré). D'un point de vue sanitaire, cette agressivité peut présenter un risque en cas de présence de canalisations ou de branchements en plomb.

conclusion sanitaire

L'eau distribuée pendant l'année a présenté une bonne qualité bactériologique ; elle a été conforme aux limites de qualité imposées pour les autres paramètres chimiques ici présentés, le non respect d'une référence de qualité a été observé (paramètre : EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE).

Si la saveur ou la couleur de l'eau du robinet présente un aspect inhabituel, signalez-le à votre distributeur d'eau (coordonnées sur facture).

L'eau n'aime pas stagner ! Après quelques jours d'absence : laissez couler l'eau avant de la boire.

PLOMB :

Dans les immeubles anciens susceptibles d'être équipés de canalisations en plomb, laissez couler l'eau systématiquement avant de la consommer.

Un rapport annuel détaillé est établi par l'ARS : vous pouvez le consulter en mairie. Les résultats des analyses du contrôle sanitaire effectuées sur le réseau de distribution sont consultables sur internet à l'adresse suivante :

www.eaupotable.sante.gouv.fr

Exigences de qualité :

Les limites de qualité réglementaires sont fixées pour des paramètres dont la présence dans l'eau est susceptible de générer des risques immédiats ou à plus long terme pour la santé du consommateur. Elles concernent aussi bien des paramètres microbiologiques que chimiques.

Les références de qualité sont des valeurs indicatives établies à des fins de suivi des installations de production et de distribution d'eau et d'évaluation du risque pour la santé des personnes.

Service émetteur : **Délégation Départementale des Côtes d'Armor**
Département Santé-environnement